

17 JAN. 2013

Contrôle DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

OBJET : GARE MAISONS-ALFORT/ALFORTVILLE – CREATION D’UN PERIMETRE D’ETUDE AU TITRE DE L’ARTICLE L 111.10 DU CODE DE L’URBANISME.

Le jeudi 20 décembre 2012, à dix-huit heures trente,

Le Conseil municipal d’Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 14 décembre 2012, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie d’Alfortville, sous la présidence de Monsieur Luc CARVOUNAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. CARVOUNAS, M. TISSEYRE, Mme SANTIAGO, M. GERCHINOVITZ, Mme BERNICHI, M. FRANCESCHI, Mme TOUQUET, M. MAYET, Mme CHARPANTIER, M. ANANIAN, Mme KERKAERT, Mme VINGRIEF, Mme FADEIEFF, M. HAROUTUNIAN, M. GHNASSIA, Mme MENVOUTA, Mme COMBY, Mme AKACHIAN, M. DUFLOUX, M. SIMONIAN, M. COIRAULT, Mme DELABY, Mme ROUQUET, M. COQUET, M. CHIKOUCHE, Mme CAUVIN, M. BEDROSSIAN, Mme de RASILLY, M. BRUNEL, M. VITSE, M. MOUNEY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. ROUQUET	à	Mme ROUQUET
M. TUDELA	à	M. COQUET
Mme OUBOUMOUR	à	Mme FADEIEFF
M. MILISAVLJEVIC	à	M. COIRAULT
Mme CERCHIARI	à	M. DUFLOUX
M. PAMBOU	à	M. BEDROSSIAN
M. MIRAMOND	à	Mme CAUVIN

Vu et Certifié Exécutoire compte tenu
de la Réception en Préfecture le : 27/01/2013
de la Publication ou Notification le : 26/12/2012
Alfortville le : 24/01/2013
Pour le Député-Maire et par délégation
L'Adjoint :

EXCUSES :

Mme ALOUT

SECRETAIRE DE LA SEANCE : M. VITSE



OBJET : GARE MAISONS – ALFORT / ALFORTVILLE – CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L111.10 DU CODE DE L'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu :

- le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
- le Code de l'urbanisme et notamment les articles L111-10, L300-1 et R111-47;
- la délibération du conseil municipal n° 2010/54 du 27 mai 2010 créant un nouveau périmètre de Droit de Prémption Urbain Renforcé dit gare RER D « Maisons-Alfort/Alfortville »
- le Plan Local d'urbanisme approuvé le 12 février 2009 et modifié en dernier lieu le 10 février 2011,

Considérant :

- la volonté de maîtrise des formes urbaines et de développement d'une mixité des fonctions et de l'habitat dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, sur le secteur gare RER D « Maisons-Alfort/Alfortville ».
- que la mise en œuvre de ces objectifs peut nécessiter, compte tenu de la nature des demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient intervenir dans ce périmètre ,de recourir au sursis à statuer pour les projets qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution de travaux publics et/ou la réalisation d'une opération d'aménagement
- l'intérêt de créer un périmètre d'études au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme sur le secteur dit « Gare RER D Maisons-Alfort/Alfortville »,

Sur le rapport présenté par M. Richard ANANIAN, Adjoint au Maire, au nom de la commission Travaux – Environnement – Urbanisme,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE

Article1 : de confirmer la prise en considération de la mise à l'étude d'un projet de travaux publics et d'une opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'Urbanisme sur le périmètre dit Gare RER D « Maisons-Alfort/ Alfortville».

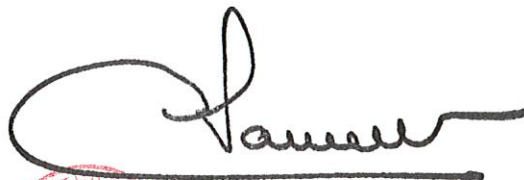
Article2 : d'approuver le périmètre d'études au sens de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme, dit Gare RER D « Maisons-Alfort/Alfortville» tel que défini dans le plan annexé à la présente délibération et concernant les parcelles cadastrées suivantes :

Section R : n° 141, 151.

Section V : n° 90, 91, 92, 93, 102, 103, 104, 105, 106, 107,110, 111, 112, 113, 114, 115, 119 (pour partie), 128, 132.

Article 3 : *de préciser qu'il sera procédé aux mesures de publicité prévues à l'article R111-47 du Code de l'Urbanisme*

Article 4 : *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents afférents.*



*Le Sénateur-Maire,
Luc Carvounas*

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

17 JAN. 2013

Contrôle DE LEGALITE